



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

-----  
**Mairie d'ARC EN BARROIS**

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 23 avril 2014**

Le Conseil Municipal convoqué le 15 avril 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 23 avril 2014 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

**Ordre du Jour:**

- Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2014,
- Vote des budgets primitifs : Budget Principal, Service Eau, Service Assainissement,
- Lotissement Saint Jacques : Adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif, vote du budget primitif,
- Bail de Madame Catherine MOLARD,
- Occupation du domaine public : M. David PERRIN,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

***Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2014.***

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

***Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2014.***

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

---

**Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2014**

---

Le Maire fait distribuer à chaque conseiller un état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014.

Délibération n° : D201431

**Objet de la délibération**  
Taux d'Imposition des  
Taxes directes locales  
2014

Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation concernant les taxes directes locale pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

**A l'unanimité**  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

- Taxe d'habitation : 19.35
- Taxe foncière (bâti) : 26.47
- Taxe foncière (non-bâti) : 45.94
- CFE : 17.31

---

## Vote des budgets primitifs 2014 : Budget Principal, Service Eau, Service Assainissement

---

Délibération n° : D201433

**Objet de la délibération**  
 Adoption des budgets  
 2014

**A l'unanimité**  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2014 relatifs à la Commune d'Arc en Barrois, aux services d'Eau et d'Assainissement et au Lotissement Saint Jacques, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, avec le détail des opérations d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2014 énoncés ci-dessus et présentés par le Maire

- **Budget primitif de la Commune**

Le Maire fait distribuer aux conseillers une note explicative sur « Le Budget primitif » portant sur sa définition et faisant état d'un schéma de budget communal portant sur la nature des recettes et dépenses tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Les gros travaux à prévoir sont :

- Reconfiguration de la rue Anatole Gabeur,
- Rénovation de la salle des fêtes,
- Nouvelle Station d'épuration.

Le Maire présente avec les explications utiles le budget primitif 2014 relatif à la Commune, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, suivi du détail des opérations d'équipement.

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	2 072 982.00	1 060 020.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 012 962.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		2 072 982.00	2 072 982.00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 350 442.00	1 409 154.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	234 491.00	669 016.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		506 763.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 584 933.00	2 584 933.00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		4 657 915.00	4 657 915.00

- **Budget primitif Service Eau**

Le Maire détaille la présentation générale du budget primitif 2014 relatif au Service EAU.

### EXPLOITATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	108 756.00	84 420.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		24 336.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		108 756.00	108 756.00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	293 520.00	400 150.64
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	26 198.64	103 367.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	183 799.00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		503 517.64	503 517.64
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		612 273.64	612 273.64

- **Budget primitif Service Assainissement**

Le Maire détaille la présentation générale du budget primitif 2014 relatif au Service ASSAINISSEMENT.

#### EXPLOITATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	101 977.00	54 400.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		47 577.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		101 977.00	101 977.00

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 269 172.07	1 452 446.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	361 198.93	376 597.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	198 672.00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 829 043.00	1 829 043.00

#### TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 931 020.00	1 931 020.00
-----------------	--------------	--------------

---

### Adoption du Compte de Gestion 2013 du Lotissement Saint Jacques

---

Délibération n° : D201432

**Objet de la délibération**  
Lotissement St Jacques  
Compte de Gestion  
2013

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal pour l'exercice 2013 concernant le budget du Lotissement Saint Jacques.

## Présentation et adoption du Compte Administratif 2013 Lotissement Saint Jacques

Monsieur Gérard PETIT, premier adjoint, présente les comptes administratifs du Lotissement SAINT JACQUES, chapitre par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 461.47	G 90.00
	Section d'investissement	B	H
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en Section de fonctionnement (002)	C 654 187.00	I
	Report en section d'investissement (001)	D	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 654 648.47	=G+H+I+J 90.00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N + 1	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N + 1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 654 648.47	=G+I+K 90.00
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 654 648.47	=G+H+I+J+K+L 90.00

**Approbation CA :** Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les comptes administratifs 2013 du Lotissement SAINT JACQUES.

### Vote du budget primitif 2014 : Lotissement Saint Jacques

Le Maire présente le budget primitif 2014 relatif au Lotissement Saint Jacques, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Ce budget va présenter au final un déficit d'environ 120.000 €.

Sur proposition du Maire, le budget Lotissement Saint Jacques équilibré en recettes et dépenses est voté à l'unanimité, tel qu'il est résumé ci-après :

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOT E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	178 857.00	833 415.00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	654 558.00	
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		833 415.00	833 415.00

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	258 124.00	258 124.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		258 124.00	258 124.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 091 539.00	1 091 539.00

---

### Bail de Madame Catherine MOLARD

---

Délibération n° : D201438

**Objet de la délibération**

Bail  
"Atelier Coiffure"  
Mme Catherine MOLARD

**A la majorité**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Mlle Julia MOLARD ne participe pas au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De louer le local commercial situé dans l'immeuble "Le Relais" 36C rue Anatole Gabeur à Arc en Barrois d'une surface de 30.5 m<sup>2</sup> au profit de Madame Catherine MOLARD dans le cadre de l'activité de coiffeuse, moyennant un loyer de mensuel de cent quatre-vingt-trois euros (183 €) payable dans les cinq premiers jours de chaque mois. Le montant du loyer est fixé pour un an. Les provisions pour charges sont évaluées à 50 € par mois.
- De consentir cette location à partir du 1er mai 2014 sous forme d'un bail commercial d'une durée de six années entières et consécutives.
- De donner pouvoir au Maire ou au Premier Adjoint à l'effet de signer le bail qui sera établi par acte notarié par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois, aux frais des preneurs.

---

### Occupation du domaine public : M. David PERRIN

---

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur COLOMBET a cédé le 31 mars 2014 son chalet à Monsieur LARMIER afin que son fils, Monsieur David PERRIN, puisse y exercer une activité de restauration rapide sur place ou à emporter.

Le Maire a proposé Monsieur PERRIN à rédiger une lettre de motivation en vue d'être examinée lors de la présente séance.

Messieurs LARMIER et PERRIN assistant à la séance se tiennent à la disposition des conseillers pour leur fournir toutes les informations utiles quant à leurs objectifs.

Afin que les conseillers puissent délibérer librement, le Maire invite Messieurs LARMIER et PERRIN à sortir de la salle.

Après discussion, le Maire percevant un net refus des conseillers de donner une suite favorable à la demande de Monsieur PERRIN, propose de ne pas accepter la demande d'occupation du domaine public de ce dernier, ni de donner suite à une quelconque demande similaire pendant toute la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler au profit de Monsieur PERRIN, la demande d'occupation du domaine public, ni de donner suite à une quelconque demande similaire pendant toute la durée de son mandat.

Cette décision est communiquée de suite et oralement à Messieurs LARMIER et PERRIN. Elle sera confirmée par écrit dans les jours qui viennent.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### ▪ Déclarations d'Intention d'Aliéner

Délibération n° : D201435

**Objet de la délibération**  
Déclaration d'Intention  
d'Aliéner  
DUCCESCHI/BOSSI

**A l'unanimité**  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'aliéner déposée en Mairie le 14 avril 2014 par Maître Jean-Michel CHABROL, Notaire à Arc en Barrois - 52120, en vue de la cession d'une propriété sise à Arc en Barrois, rue Henri Sommelet cadastrée AE n°16 d'une superficie de 105 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Bruno DUCCESCHI domicilié 35 rue Saint Jacques - Chateauvillain (52120),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption sur le terrain désigné ci-dessus,
- De donner pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

### ▪ Projet de micro-crèche

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude en vue de créer une micro-crèche à Arc avait été diligentée fin 2013 par Julia GERVASONI, éducatrice, fille de Mr et Mme Roger GERVASONI d'Arc en Barrois.

Cette micro-crèche concerne les enfants de moins de 6 ans avec un maximum de fréquentation de 9 enfants.

De cette étude faite sur Arc en Barrois, Aubepierre, Cour l'Evêque et Giey sur Aujon, il y aurait une fréquentation moyenne de 7 enfants.

La CAF peut accorder des subventions mais à condition que la fréquentation soit supérieure à 7 enfants.

Sur les 15 agréments d'assistantes maternelles groupant 48 enfants, seuls 10 agréments devraient perdurer en 2014 en raison de départs en retraite.

Après discussion, le Maire propose au Conseil d'autoriser Julia GERVASONI à continuer son étude, ce qui est accepté à l'unanimité.

## ▪ Subventions

### - **Golf**

Délibération n° : D201436

#### Objet de la délibération

Subventions 2014  
Golf-Club

#### **A l'unanimité**

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- Golf-Club d'Arc en Barrois : 400 €

### - **U.S.A.B.**

Lors du conseil du 18 mars 2014, il avait été convenu d'accorder à l'association une subvention en vue de financer à hauteur d'un certain pourcentage l'installation de pare-ballons de 6m x 30 m pour un coût total de 2.877,60 €. A ce jour, il s'avère que le coût de cette installation est bien supérieur en raison d'éléments non pris en compte.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1.000 €, au lieu et place de celle votée en conseil du 18 mars 2014, et que le versement interviendra après production par l'U.S.A.B. d'une attestation d'assurance.

Délibération n° : D201437

#### Objet de la délibération

Subventions 2014  
USAB

#### **A l'unanimité**

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

M. Matthieu THOUVENIN ne participe pas au vote.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante à :

- Union Sportive d'Arc en Barrois : 1000 €

## ▪ Jumelage

Le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement des festivités prévues pour la venue des italiens de Samone les 16 – 17 et 18 mai 2014. Ce sera les 10 ans du jumelage.

- Vendredi 16 mai vers 21h 30 : accueil au préau de l'école,
- Samedi 17 mai : 10h 30 inauguration au jardin des gardes de l'arbre du jumelage (robinier) suivi de la visite de l'exposition de photos à la médiathèque et de l'apéritif dans la cour du Relais ; à 20h : repas à la salle des fêtes.
- Dimanche 18 mai : nos amis italiens restent dans les familles d'accueil et repartiront dans l'après-midi.

## ▪ Union des Anciens Combattants

Le Maire fait part au Conseil de la démission de Monsieur Daniel LEROUSSÉAU en tant que président de l'association pour raisons de santé. Il précise que Monsieur Fabrice MOLARD assumera désormais la fonction de porte-drapeau lors des manifestations patriotiques.

## ▪ Carte des élèves des écoles

Le Maire donne lecture de la carte postale signée par les élèves de CP, et CE1, faisant part de leur satisfaction du séjour découverte.



---

## INTERVENTIONS DIVERSES

---

► **CC3F :**

A la demande d'un conseiller, le Maire fait part des élections intervenues pour la mise en place du Conseil Communautaire :

Présidente : Marie-Claude LAVOCAT, Maire de Chateauvillain,  
Première vice-présidente : Yvette ROSSIGNEUX, Maire de Giey sur Aujon,  
Deuxième vice-président : Philippe FREQUELIN, Maire d'Arc en Barrois,  
Troisième vice-président : Patrice CLOSS, Maire d'Autreville sur la Renne,  
Quatrième vice-président : Philippe CORDIER, Maire de Latrecey-Ormoy.

► Accotement de la route de Giey (le long du mur du Château de la sortie d'ARC à la scierie)

Alice MARCHAND rappelle que cet endroit est vraiment négligé, il y a des rejets de frênes et autres arbres et arbustes de plusieurs mètres de hauteur. Le mur est entièrement recouvert de lierre et est éboulé par endroit. De ce fait les piétons ne peuvent pas emprunter cet accotement. Peut-on faire quelque chose pour y remédier ?

Le Maire répond que c'est le travail du Conseil Général et propose d'en informer Yvette ROSSIGNEUX, conseillère générale qui emprunte régulièrement cette route.

La séance est levée à minuit 15mn.

oo

**Prochaine séance du Conseil Municipal : mercredi 4 juin 2014 à 20h30.**

oo

## Procès-verbal de séance

**Conseil Municipal du 23 avril 2014**

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	
Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	